



Aperçu du Développement Rizicole

CÔTE D'IVOIRE



Brochure produite par la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO en collaboration avec le bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest

I - Contexte Régional

En Afrique Occidentale en particulier, la consommation de riz a été de 9,9 millions de tonnes en 2006. De 2001 à 2005 par exemple, la consommation de riz a augmenté annuellement de 6,6 pour cent, bien supérieure aux taux de croissance de la production sur la même période. En 2006, l'Afrique occidentale a produit 6,2 millions de tonnes de riz décortiqué. La production de paddy en Afrique de l'Ouest a représenté 65 pour cent de la production totale de riz en Afrique subsaharienne au cours de la période 2001 à 2005. La production de riz en Afrique de l'Ouest a plus que doublé en 20 ans; de 2,76 millions de tonnes en 1985 à 5,75 millions de tonnes en 2005 (équivalent riz décortiqué), mais cette augmentation de production est essentiellement due à l'exploitation de nouvelles terres. En Afrique de l'Ouest et du Centre, le riz est cultivé par environ 20 millions de petits producteurs, dont une bonne partie sont des femmes évoluant au sein d'exploitations familiales. Leurs revenus et leurs capacités d'investissement sont durement affectés par la concurrence déloyale du riz d'importation. Si les producteurs ne trouvent plus de débouché pour leur riz, et si ils ne peuvent vendre sur les marchés nationaux et régionaux et à un prix rémunératrice (juste), la pauvreté persistera et s'aggravera et la croissance économique recherchée s'en ressentira au niveau des Etats. L'importance stratégique du riz pour l'Afrique de l'Ouest réside également dans son rôle potentiel dans le processus d'intégration régionale à travers les pôles d'échanges traditionnels transfrontaliers de riz local (Mali/Sénégal; Mali/Burkina/Côte d'Ivoire...).

En 2004, une étude de la FAO a montré que le riz reste l'un des produits de base les plus protégés tant dans des pays en développement que dans des pays développés. Cela n'est malheureusement pas le cas de l'Afrique de l'Ouest où les pays ont dû se contraindre à une large ouverture de leurs marchés par un démantèlement quasi-total des barrières tarifaires et la suppression de toutes autres formes d'intervention publique (1980) et à la mise en oeuvre du TEC de l'UEMOA depuis l'année 2000. La conséquence est un accroissement massif des importations de riz qui sont actuellement déconnectées de la demande résiduelle. Selon les estimations de la FAO, au regard des tendances actuelles, les importations de riz en Afrique de l'Ouest seront de l'ordre de 6,4 à 10,1 millions de tonne en 2020. Cette situation qui déjà, menace sérieusement les acquis sociaux et économiques de la filière, l'avenir des exploitations familiales, pourrait s'aggraver.

Pauvreté et Sécurité Alimentaire

A l'échelle nationale, on peut affirmer que la disponibilité alimentaire reste assurée grâce aux productions locales, aux importations alimentaires (environ 800 000 tonnes pour le riz, 99 000 pour les fruits et légumes frais, etc.). Aussi, les marchés sont-ils relativement bien approvisionnés et on y trouve la quasi-totalité des denrées alimentaires. La situation du pays du point de vue de la sécurité alimentaire est jugée satisfaisante mais marquée par des déficits structurels pour le riz et les légumes et saisonniers pour la banane plantain. La disponibilité alimentaire ne semble pas constituer un problème majeur dans le pays en général.

L'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire est essentiellement liée aux problèmes d'accès à la nourriture en raison du faible pouvoir d'achat et de la pauvreté, ainsi que le manque de diversification alimentaire. Les différentes enquêtes nationales réalisées en 2009 par le Groupe Sectoriel Sécurité Alimentaire et Nutrition ont permis de dresser une cartographie de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Côte d'Ivoire. En mai et juin 2009, le Ministère de l'Agriculture, le PAM et la FAO ont mené une évaluation approfondie de la sécurité alimentaire. Sur le plan national, 12,6% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire dont 2,5% sont dans une situation d'insécurité alimentaire sévère et 10,1% dans une situation d'insécurité alimentaire modérée. Rapportée à la population rurale, l'insécurité alimentaire toucherait, environ 1 269 549 personnes dont 232 602 personnes en insécurité alimentaire sévère.

Malgré la disponibilité alimentaire, ces personnes ne disposent pas de suffisamment de ressources financières pour s'approvisionner sur les marchés locaux. A l'ouest du pays, depuis la crise militaro-politique, les problèmes d'insécurité et de déplacements des populations ont également contribué à la dégradation des conditions de vie des ménages ruraux, donc à la nette détérioration de leur sécurité alimentaire. L'analyse de la pauvreté, selon la récente enquête du niveau de vie des ménages, fait apparaître, une fois de plus, la prépondérance de la pauvreté en milieu rural. Le taux de pauvreté en milieu rural est passé de 15% en 1985, puis à 49 % en 2002 pour atteindre 62,5% en 2008.

II – Etat des Lieux En Côte d'Ivoire

Introduction

La République de Côte d'Ivoire est située dans le Golfe de Guinée ; elle couvre une superficie de 322.462 km². Ses voisins sont la Guinée et le Liberia à l'Ouest, le Ghana à l'Est, le Mali et le Burkina Faso au Nord. Sa partie Sud est bordée par l'Océan Atlantique. Yamoussoukro est la capitale politique du pays et Abidjan, la capitale économique. Le pays comprend 253 villes et 8 549 villages. Le pays est caractérisé par un relief peu élevé. Les terres sont constituées en majeure partie de plateaux et plaines. L'ouest du pays, région montagneuse, présente toutefois quelques reliefs au-delà de mille mètres (le mont Nimba culmine à 1 752 m). Hormis cette région, les altitudes varient généralement entre 100 et 500 mètres, la plupart des plateaux se situant autour de 200 à 350 mètres. De nombreux cours d'eau avec souvent des débits extrêmes, drainent tout le territoire.

Sur le plan démographique, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998, dénombre une population de 15.366.672 habitants, contre 10.815.694 habitants en 1988, soit un taux d'accroissement annuel de 3,3% sur la période 1988-1998. Cette population, au rythme actuel du croît démographique est estimée à 20,8 millions en 2008 et devrait atteindre plus de 24 millions d'habitants d'ici 2012. Cette croissance de la population est accompagnée d'une forte urbanisation.

Cette croissance de la population a pour conséquences, entre autres, une hausse rapide de la demande sociale, une forte pression sur les ressources et nécessitera des investissements socio-économiques importants en matière d'éducation, de santé, d'alimentation, de logement, d'assainissement, d'emplois, etc. Une croissance économique forte et soutenue est donc nécessaire pour contenir ce rythme démographique qui, s'il n'est pas maîtrisé, pourrait constituer un facteur de pauvreté individuelle ou collective.

La Côte d'Ivoire est donc un pays à caractère essentiellement agricole. La superficie totale cultivée (9.500.000 ha) représente 40 % des terres cultivables (24.000.000 ha), elles-mêmes estimées à 75% du territoire national (32.250.000 ha). Le secteur agricole ivoirien qui comprend les productions végétales et animales et les industries agroalimentaires contribue grandement au PIB, à l'emploi et aux recettes d'exportation. De par leur volume, les produits vivriers viennent en tête de toutes les productions agricoles en Côte d'Ivoire. Une partie importante de cette production vivrière est autoconsommée par les producteurs eux-mêmes.

L'agriculture ivoirienne est caractérisée par deux (2) grands axes. D'une part une agriculture dite de rente essentiellement (cacao, café, palmier à huile, hévéa, ananas, canne à sucre, coton, la banane, etc.,) qui est la principale pourvoyeuse de devises mais malheureusement soumise aux fluctuations des cours mondiaux et à la forte concurrence des autres pays producteurs. D'autre part, une agriculture dite vivrière (avec la banane plantain, l'igname, le manioc, le riz, le maïs et les légumes, l'élevage), encore traditionnelle et ne bénéficiant presque pas de soutien financier public significatif. Cette agriculture assurerait la sécurité alimentaire et de laquelle dépendent les conditions d'une bonne nutrition de la population. L'agriculture ivoirienne est dominée par des exploitations familiales peu équipées avec une forte concentration des ménages (89%) dans la tranche des exploitations de moins de 10 ha. La superficie moyenne exploitée par ménage est de 3,89 ha. Les exploitations de plus de 5 ha sont détenues par 24% de ménages agricoles qui exploitent environ 74% des superficies cultivées. La grande majorité des exploitants pratique la culture manuelle. A côté de cette agriculture traditionnelle familiale, il existe de grandes exploitations traditionnelles (3744 exploitations identifiées au recensement de la population de 1998) et des exploitations modernes (1076 exploitations identifiées). Enfin, certaines filières de production (palmier à huile, hévéa, canne à sucre) ont été lancées sous forme de complexes agro-industriels associés à des plantations villageoises, réalisés par des sociétés de développement publiques qui ont été privatisées à la fin des années 1990. La coexistence d'agro-industries, d'exploitations modernes et d'exploitations traditionnelles est assez typique de la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne l'élevage, il se pratique sur l'ensemble du territoire national avec une forte prédominance des ruminants au Nord et au Centre, et les élevages à cycle court au Sud. Le secteur de l'élevage comprend principalement quatre (4) filières constituées chacune d'élevages traditionnels largement répandus et d'élevages modernes plus restrictifs mais organisés et où les efforts d'investissements directs sont porteurs de valeurs ajoutées. Le pays compte 11 millions d'hectares de parcours, l'activité d'élevage est pratiquée par environ 786 000 exploitants.

La forêt reste un support prépondérant dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire grâce à l'agriculture et à l'exploitation forestière. La filière bois représente un secteur important de l'économie ivoirienne, malgré les difficultés d'approvisionnement en matière première qu'elle connaît. Les produits forestiers (grumes et débités) se classent au 3^e rang parmi les principaux produits d'exportation devant la banane, le café et l'ananas.

Le Secteur Rizicole

En Côte d'Ivoire, le riz est devenu l'aliment principal de la population avec une consommation estimée à 1 300 000 tonnes de riz blanchi par an, soit environ, 58 kg par an et par habitant. Le riz est cultivé sur les plateaux et dans les bas fonds dans toutes les régions du pays (les zones forestières, les zones de savanes, les zones montagneuses de l'ouest du pays). La production nationale a été de 683 671 tonnes de riz paddy en 2008. La culture locale de riz concerne près de 600000 familles qui y tirent l'essentiel de leur revenu; Elles représentent 8% de la population active. Près de 55% de ces riziculteurs sont des femmes. Du fait de l'urbanisation rapide de la Côte d'Ivoire, le riz est devenu l'aliment principal de la population vivant en Côte d'Ivoire. La progression de la production nationale n'a permis de satisfaire les besoins de la consommation intérieure de riz blanchi qu'en 1977, grâce à la politique de la gestion de la filière mise en œuvre par la SODERIZ. De 2001 à 2005, le taux de couverture des besoins par la production nationale s'est situé à 0,42. Ainsi, depuis 1978, pour combler le déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives de riz blanchi provenant des pays asiatiques. Ces importations se sont accrues considérablement d'année en année. Ainsi, elles sont passées de 440 858 en 2000, à 919 081 tonnes de riz blanchi, pour un coût de plus de 234 milliards de FCFA, en 2009. Le tableau 1 ci-dessous montre cette évolution de 1999 à 2009.

ANNÉE	QUANTITÉ DE RIZ BLANCHI¹ IMPORTÉ (tonnes)	QUANTITÉ DE RIZ PADDY PRODUITE (tonnes)
2000	440 858	621 805
2001	640 598	634 228
2002	717 984	646 899
2003	735 758	659 824
2004	715 758	681 521
2005	808 205	703 931
2006	899 215	715 898
2007	808 779	606 310
2008	756 623	683 671
2009	919 081	621 805

La hausse vertigineuse des cours du riz sur le marché mondial dans ce premier trimestre 2008 a entraîné, au plan national, une augmentation significative du prix au consommateur. En effet, le kilogramme du riz de grande consommation est passé de 240 FCFA en janvier 2008 à 400 F CFA en fin mars 2008. Cette flambée des prix a provoqué des manifestations et le Gouvernement a pris des mesures urgentes, d'ordre fiscal, valables jusqu'au 30 juin 2008. Ces mesures ont permis de faire baisser le prix du riz à 325 F CFA le kilogramme du riz de grande consommation depuis le 1^{er} avril 2008. Aujourd'hui, les prix affichent une tendance à la hausse. La recherche de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaires par la couverture nationale des besoins en riz a constitué une préoccupation majeure pour le Gouvernement ivoirien.

D'autre part, la recherche agricole a créé ou sélectionné de nombreuses variétés de riz adaptées dans toutes les écologies. Ainsi, 23 variétés améliorées sont inscrites au catalogue national des variétés de riz. Leurs potentialités (rendements moyens en paddy) varient de :

- 1,7 à 4,5 t/ha pour les variétés de riz de plateau,
- 4,5 à 6 t/ha pour les variétés de riz de bas fonds.

Des techniques culturales améliorées efficaces, sont disponibles et peuvent être transférées aux riziculteurs pour accroître les rendements et la productivité de la riziculture ivoirienne afin d'accroître la quantité de riz local produite.

Au niveau de la transformation du paddy, les équipements disponibles permettent de mettre sur le marché du riz blanchi local de bonne qualité. Ce riz local est très apprécié par les consommateurs. Ce qui a amélioré sa compétitivité par rapport au riz importé.

Ces éléments font partie des atouts dont dispose la Côte d'Ivoire en vue de produire la quantité de riz nécessaire pour satisfaire les besoins de la population en riz local blanchi, très apprécié par les consommateurs, lorsqu'il de qualité.

¹ Source : Statistiques douanières

Production, Transformation et Commercialisation Rizicole

Trois (3) types de rizicultures se rencontrent dans le pays : la riziculture pluviale de plateau, la riziculture pluviale de bas fonds inondables, la riziculture irriguée.

Au niveau de la **riziculture pluviale** sur les plateaux et dans les bas fonds inondables, les pratiques culturelles traditionnelles prédominent. Elle se fait en culture manuelle, itinérante et sur brûlis de jachères ou de nouvelles défriches, avec des outils restés rudimentaires. Les sols sont à peine travaillés et les semis se font à la volée ou en poquets rarement alignés. La **culture attelée**, dans les zones de savanes, permet une meilleure préparation du sol et des semis avec des semoirs. Au niveau de la **riziculture irriguée**, dans les périmètres aménagés, bien que la culture manuelle demeure, l'utilisation du motoculteur tend à se généraliser. Le repiquage après une phase de pépinière constitue le mode de mise en place des cultures. Le sarclage manuel prédomine dans toutes les écosystèmes; mais les riziculteurs utilisent de plus en plus les herbicides (surtout les herbicides de post-levée). L'utilisation d'engrais est très faible, sauf en culture irriguée et dans la zone dense de la région des savanes (Korhogo). La taille moyenne des champs cultivés est d'environ 0,8 ha en culture pluviale et de 0,3 ha en culture irriguée. La **culture itinérante**, sur brûlis, la principale pratique, concerne 86% des surfaces. Seules 14% des surfaces cultivées en riz peuvent être considérées comme stabilisées et utilisant les engrains. Celles-ci concernent 9 % du riz pluvial et 100 % du riz irrigué.

Les **rendements** moyens sont de l'ordre de 0,8 t/ha pour la culture pluviale qui, avec 86% des surfaces exploitées, contribue pour 80% de la production nationale de paddy, et de 2,5 t/ha pour la culture irriguée qui couvre 5% des surfaces exploitées et contribue pour 20% de la production nationale de riz. La productivité du riz pluvial est encore très faible avec un rendement maximum d'une (1) tonne par hectare (t/ha) quand celui du riz irrigué oscille entre 4 et 6 t/ha. Le taux de couverture est estimé à 0,42 en 2008.

Les opérations de récolte, post-récolte et de transformation du paddy sont essentiellement basées sur des procédés traditionnels, peu performants, affectant souvent la qualité du riz. La production ivoirienne de paddy est transformée par des artisans qui disposent de petites unités de décorticage polyvalent et des micro-rizeries plus récentes dont la capacité se situe entre 500kg/heure et 1 tonne/heure. La commercialisation du riz blanchi, considérée comme le moteur de la filière riz, est restée informelle avec un circuit inorganisé.

La recherche de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaires par la couverture nationale des besoins en riz a constitué une préoccupation majeure pour le Gouvernement ivoirien. Elle constitue un des axes majeurs du Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 (PDDA), adopté par le Gouvernement en 1993. Ce plan directeur a servi de base à l'élaboration du Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par le Gouvernement en janvier 2002 et validé par les institutions de Bretton Woods en mars 2002.

Le Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 (PDDA), préconise la recherche d'un compromis entre l'objectif de maîtrise du taux d'autosuffisance et l'objectif social d'approvisionnement des marchés urbains au moindre coût résultant de la part occupée par le riz dans le budget des ménages ; ainsi que la recherche d'une meilleure cohérence entre les politiques de production et d'importation, et donc le remplacement d'une optique d'import - substitution par une optique de compétitivité accrue des filières nationales, de ramener le niveau des importations à 25 % de la consommation nationale dès l'année 1995.

Dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat et de libéralisation de l'économie, l'intervention de l'Etat se limitera essentiellement à un appui technique et financier pour : l'aménagement de nouvelles terres rizicoles, la vulgarisation des résultats de la recherche sur les techniques, semences et intrants adaptés à chaque zone en vue de la stabilisation et de l'intensification de l'exploitation rizicole; la mise en place d'une organisation interprofessionnelle pour la gestion de la filière.

L'un des résultats de la mise en œuvre de ce Plan Directeur est le Plan de Développement de l'Irrigation, dont l'étude est achevée depuis 2004. Ce plan de développement de l'irrigation présente un répertoire précis des sites aménageables pour l'irrigation sur l'ensemble du territoire national. Le système de culture de riz irrigué avec maîtrise totale de l'eau apparaît donc comme l'option privilégiée par le Gouvernement ivoirien. L'intervention de l'Etat s'est faite à travers la mise en œuvre de projets spécifiques de production rizicole ou par des projets de développement rural intégrés dans lesquels un volet était consacré au développement de la riziculture. La gestion de la filière riz a été marquée par deux grandes périodes dont la première est caractérisée par une politique interventionniste de l'Etat, dans laquelle la mise en œuvre a été confiée à une structure unique : la SATMACI, puis la SODERIZ à partir de 1970. Cette première période a abouti à une augmentation de la production en riz blanchi de 150 000 t en 1960 à 250 000 t en 1970 et une baisse des importations de 150 000 t en 1972 à 2 000 t en 1976.

III - Quadre Institutionnel et Financier pour le Développement de la Riziculture Durable en Côte d'Ivoire

La filière riz en Côte d'Ivoire nécessite d'un cadre institutionnel cohérent pour coordonner les activités, notamment en ce qui concerne les missions de service public (planification ; gestion de l'information ; recherche ; vulgarisation ; formation professionnelle) et les activités qui relèvent du secteur privé (production, transformation, commercialisation et importation). Ce cadre permettra la conception et la gestion de la politique rizicole pour projeter et suivre l'évolution de la filière riz.

Aussi est-il proposé :

- une structure appropriée sous forme de société d'économie mixte ;
- la création de l'interprofession pour assurer une meilleure régulation de la filière riz,
- la création d'un fonds riz pour la mise en œuvre harmonieuse et efficiente de la stratégie de développement de la filière riz.

Mesures d'accompagnement : Il s'agira d'adapter et d'améliorer périodiquement les dispositions d'ordres législatifs, réglementaires et institutionnels, et prendre des mesures concrètes en vue de :

- la compétitivité de la filière riz ; notamment : exploiter les accords internationaux (OMC ; UEMOA ; CEDEAO ; etc.) ; aménager la fiscalité sur la filière riz afin de réduire les coûts de production et favoriser l'accès aux facteurs de modernisation de la filière ; réguler la production et la commercialisation ;
- sécuriser le patrimoine foncier en engageant très rapidement la clarification du régime foncier des périmètres irrigués. Cette action est une condition nécessaire pour une exploitation optimum de ce patrimoine :
- obtenir l'adhésion des industriels et des distributeurs de riz à la politique rizicole nationale ;
- impliquer les consommateurs dans la défense de la politique rizicole ;
- susciter la collaboration et la contribution des importateurs de riz à l'édification de la filière riz.
- veiller à la cohérence des actions et à leur évaluation systématique, afin que leur impact soit profitable à la communauté nationale.

Axes prioritaires pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire : L'analyse de la stratégie de relance de la riziculture ivoirienne fait apparaître cinq (5) axes prioritaires :

- l'accroissement des quantités produites,
- la production semencière,
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles des riziculteurs,
- l'accroissement de la valeur ajoutée et la commercialisation du riz local.

Accroissement des quantités de paddy produites en Côte d'Ivoire : L'accroissement des quantités de paddy produites en Côte d'Ivoire doit se faire par l'accroissement des superficies cultivées aussi bien en culture irriguée qu'en culture dans les conditions pluviales.

Au niveau de la culture irriguée, l'accroissement des superficies doit se faire grâce à de nouveaux aménagements et à l'exploitation totale des aménagements déjà réalisés. Ces actions permettront à la riziculture irriguée de couvrir 65% des besoins nationaux à l'horizon 2012.

Au niveau de la culture en condition pluviale, l'accroissement des quantités produites doit se faire grâce à la maîtrise des cycles par un suivi de la pluviométrie, l'exploitation efficiente des parcelles (mécanisation, accès aux semences et autres intrants). Ces actions permettront de passer du rendement moyen actuel de 0,8 t/ha à 1,5 t/ha.

Renforcement des capacités des organisations professionnelles (OP) des riziculteurs : Le renforcement des capacités des organisations professionnelles des riziculteurs est un axe important de la stratégie de relance de la riziculture. Ce renforcement des capacités doit porter sur :

- la formation des membres des organisations professionnelles des riziculteurs en organisation et animation des OPA, en gestion et comptabilité, en technologies culturelles,
- l'équipement des organisations professionnelles des riziculteurs en matériels agricoles et autres infrastructures (magasins, aires de séchage, unités de transformation du paddy, etc.),
- en fonds de roulement pour la collecte du paddy.

Ces actions visent la professionnalisation des riziculteurs.

Accroissement de la valeur ajoutée du riz local et commercialisation : Il s'agit :

- d'équiper les organisations professionnelles agricoles en moyens logistiques adaptés à la transformation,
- de promouvoir la mise en marché de riz de qualité,
- de favoriser l'insertion des opérateurs privés à tous les niveaux d'activités,
- de créer des centres de collecte et d'achat du paddy.

Législation semencière en vigueur

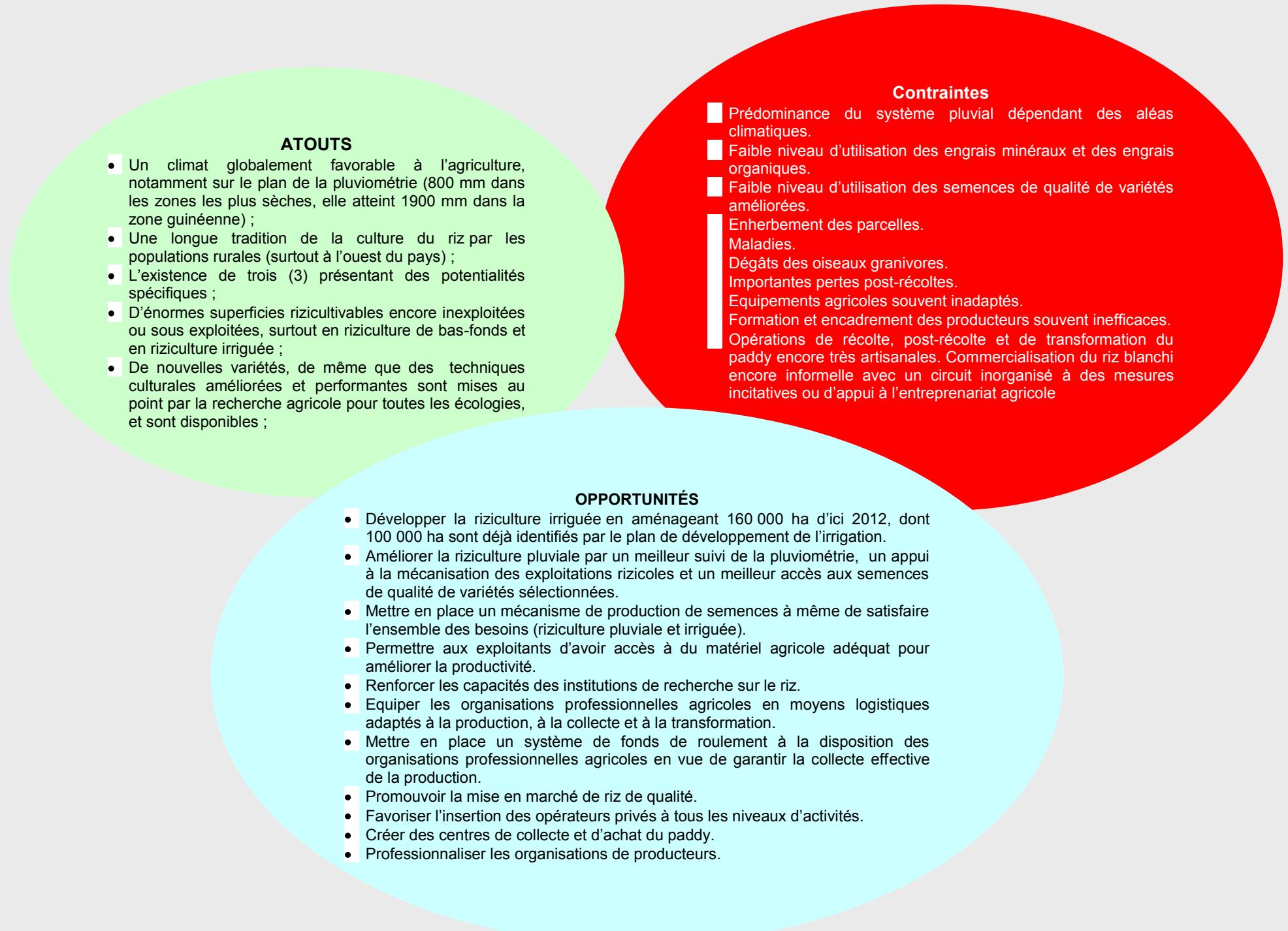
Les difficultés d'accès aux semences de qualité de variétés améliorées de riz ont été identifiées comme une des contraintes majeures à l'amélioration de la productivité de la riziculture ces dernières années en Côte d'Ivoire.

Avant 1984, les semences étaient produites par les sociétés de développement agricole et les instituts de recherches spécialisés. Au niveau du riz, la SATMACI, puis la SODERIZ ont assuré la production et la distribution des semences jusqu'en 1978 (année de dissolution de la SODERIZ). Le BTPA, puis l'OSP ont pris la relève jusqu'en 1990, avec le désengagement de l'Etat des activités directes de production et de commercialisation des semences et la libéralisation du secteur. Ce désengagement a eu des effets néfastes sur le secteur qui s'est trouvé totalement désorganisé avec des semences non certifiées commercialisées sur le territoire national, un catalogue incomplet de variétés de riz, l'absence de contrôle et de certification des semences, le mauvais fonctionnement de l'administration semencière par manque de moyens humains et matériels, une absence d'une législation semencière pour sécuriser les différents opérateurs de la filière et les utilisateurs de semences, une désarticulation des principales fonctions de la filière semencière (approvisionnement de la filière en semences de prébase et de base, production de semences de qualité en quantités insuffisantes, absence de réseau efficace de distribution et de commercialisation des semences). Cette situation contraint les riziculteurs à recourir aux semences fermières, du « bon à semer » ou « tout venant ». Beaucoup d'entre eux récupèrent une partie de leur récolte pour effectuer les semis. Cette situation a découragé le secteur privé qui est réticent à investir dans le secteur, et ensuite elle a été aggravée par la crise de septembre 2002 par le développement d'un marché de semences de mauvaise qualité et du secteur informel.

Plusieurs tentatives ont été entreprises pour remédier à cette situation. Le MINAGRI a élaboré, en 1996, des règlements techniques des semences certifiées, en application des dispositions du décret N° 92-392 du 1^{er} juillet 1992 relatif à l'homologation et à la protection des variétés végétales, à la production et à la commercialisation des semences et plants. Ce décret et les règlements techniques qui l'ont suivi, de portée générale, semblent dépassés actuellement surtout, au regard du cadre réglementaire de l'espace CEDEAO/UEMOA. Conscient de cette situation, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, à travers le Ministère de l'Agriculture, a requis l'assistance technique de la FAO pour la redynamisation de secteur semencier national. A cet effet, un projet de coopération technique (*projet TCP/IVC/3102 (D)-FAO*) a été exécuté de juin 2006 à mai 2009. L'exécution de ce projet a permis à la FAO d'apporter une assistance technique au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire dans : l'élaboration et la mise en place d'une politique semencière et d'un cadre réglementaire ouvert à l'espace CEDEAO/UEMOA, l'appui à la réhabilitation du laboratoire d'analyses de semences et plants du LANADA et du laboratoire de vitro plants de l'UFR Biosciences, le renforcement des capacités du personnel technique du MINAGRI (contrôleurs et inspecteurs) ainsi que les capacités des producteurs de semences communautaires. Par ailleurs, La FAO, à travers l'Unité d'Urgences a exécuté des projets d'appuis aux producteurs de semences (dont des producteurs de riz) dans les zones ex assiégées. Le MINAGRI exécute également le projet CBSS dans le cadre duquel des producteurs de semences de base et de semences communautaires ont été organisés et appuyés. Ces actions ont permis l'émergence de groupements et coopératives de producteurs de semences de riz sur toute l'étendue du territoire. Avec l'appui de la FAO, ces producteurs de semences et d'autres acteurs de la filière ont mis en place l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire ANASEM-CI). Le manque de contrôle sur le terrain ne permet pas de garantir la qualité des semences de riz produites. Par ailleurs, les principaux producteurs de semences de base de riz de source sûre sont installés à Yamoussoukro (PNR, RIZA), Gagnoa et Man (CNRA) et à Bouaké (AfricaRice). Par manque de moyens, les quantités produites restent bien souvent insuffisantes pour faire aux demandes. Dans le cadre du projet d'urgence financé par la BAD et exécuté par la FAO, un appui a été apporté au CNRA pour produire des semences de base de riz au cours de la campagne 2009.

Les textes réglementaires en vigueur au niveau de la filière semencière, découlent du décret N° 92-392 du 1^{er} juillet 1992 et les règlements techniques qui l'ont suivi. Ce décret vient en application des lois Ns 63-301 du 26 juin 1963, 64-49 du 21 décembre 1964 et 83-650 du 17 juillet 1988 telle que modifiée par la loi 89-521 du 11 mai 1989. Pour actualiser ces textes et les ouvrir à l'espace CDEAO/UEMOA, de nouveaux textes ont été élaborés dans le cadre du projet TCP/IVC/3102 (D)-FAO. En attendant leur adoption et leur mise en œuvre, le Ministère de l'Agriculture envisage de mettre en place, des dispositions transitoires permettant la production, le contrôle et la certification des semences et leur commercialisation.

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a adopté, en 2008, un programme de relance de la riziculture. Un programme d'urgence, financé par les partenaires au développement dont la FAO, est en cours d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Le projet financé par le Gouvernement de l'Espagne s'intègre parfaitement dans le cadre des actions menées pour la mise en œuvre du programme de relance de la riziculture adopté par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, en 2008. Les actions à mener en Côte d'Ivoire, dans le cadre de ce projet sont détaillées dans le document intitulé « Projet pour stimulation de la production rizicole en Côte d'Ivoire ».



Sources des informations :

- BONSON BOUADOU Consultant Côte d'Ivoire, Rapport «Etat des lieux de la filière rizicole»